



Droit de pouvoir des mineurs

Par **soso_sf**, le **24/10/2019** à **02:58**

Bonjour, je fais partie d'une association sportive avec des mineurs représenté par leurs parents. il est écrit dans les statuts que le vote par procuration est autorisé mais nul ne peut détenir plus de 3 mandats. ce que j'aimerais savoir c'est une personne qui a 3 enfants a-t-elle droit d'avoir trois mandats ? ou alors comme elle a 3 enfants a-t-elle droit d'avoir 9 mandats ? merci il n'y a rien dans les statuts là-dessus

Par **Lag0**, le **24/10/2019** à **07:14**

Bonjour,rnrnVous dites qu'il est écrit dans les statuts que "nul ne peut détenir plus de 3 mandats", vous avez donc votre réponse !